

## Informations Covid ( Décembre 2021)

Les recommandations sur la priorisation des populations à vacciner contre la Covid-19 se modifient au fil du temps.

Cette stratégie par phase et par ordre de priorité répond pour le gouvernement et pour l'HAS ( Haute Autorité de Santé) à un double objectif : réduire les hospitalisations et les décès et maintenir les activités essentielles du pays, particulièrement celles du système de santé pendant l'épidémie.

Deux critères principaux ont été pris en compte par la HAS pour établir cette priorisation : l'existence d'un facteur de risque individuel de développer une forme grave de la maladie et l'exposition accrue au virus. La filière a été interrogée par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale afin d'organiser une vaccination prioritaire contre la COVID-19 dans certains groupes de patients.

La liste des pathologies retenue est la suivante :

Cirrhose et maladies chroniques du foie décompensée incluant les maladies vasculaires du foie décompensées comme le syndrome de Budd Chiari, thrombose de la veine porte et la maladie vasculaire porto sinusoidale décompensée, et/ou avec déficit immunitaire associé (DICV, syndrome myéloprolifératif, Behcet,...),...les patients ayant une téloméropathie, les patients en attente de greffe hépatique , les maladies dysimmunitaires du foie décompensées, les maladies rares du foie qui d'une façon générale sont une indication au vaccin antigrippal, et les facteurs de risque usuels (obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes, BPCO et insuffisance respiratoire, hypertension artérielle compliquée, insuffisance cardiaque, diabète de types 1 et 2, insuffisance rénale chronique, cancers récents de moins de trois ans, transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques et trisomie 21)....

Une étude récente présentée à International Liver **Congres** de l'EASL 2021 (association européenne pour l'étude du foie) a montré un sur risque d'hospitalisation et de contamination avec la Covid-19 pour les patients avec thrombose porte. La filière ne peut que recommander la vaccination dans cette situation.

Le risque des complications dues à l'infection virale semble nettement supérieur à celui de la vaccination à ce jour.

**C'est pourquoi la filière soutient une politique vaccinale forte pour protéger les patients et leurs proches.**

Aurélie Plessier